ulletin

Oet 11 JUIN



Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec

2520, avenue Lionel-Groulx, local 202 Montréal (Québec) H3J 1J8 514 521-1485 · 1 800 566-9662 **fhlmq.com** • info@flhlmq.com



> LA FLHLMQ VOUS INVITE à son 25° congrès

Le 25° congrès de la FLHLMQ se tiendra à l'Université Laval de Québec, les 10 et 11 juin 2025, sous le thème « *L'entraide nous fait du bien* ». Nous vous invitons à deux jours de rencontre qui mettront en valeur les nombreuses activités d'entraide qui améliorent la qualité de vie dans nos HLM.

L'entraide, qu'elle soit formelle ou informelle, nous permet de nous sentir utile, nous permet d'aider nos voisin.e.s les plus vulnérables et ainsi de créer des bonnes relations de voisinage et un meilleur sentiment de sécurité. En plus d'être un moment de reconnaissance de notre action, le 25° congrès servira aussi à interpeller les offices et le réseau de la santé qui doivent « nous aider à aider ».

D'ailleurs, plusieurs invité.e.s du milieu de la recherche, des offices et des CLSC seront présents pour animer des formations ou échanger avec les congressistes sur l'entraide en HLM. Des interventions de la ministre de l'Habitation, France-Élaine Duranceau, et du PDG de la SHQ, Jean Martel, sont aussi prévues afin de souligner l'importance de notre implication dans nos immeubles!

Bien sûr, le congrès sera l'occasion de faire le point sur les enjeux les plus importants touchant la participation des locataires, notamment dans l'optimisation du réseau des offices, la rénovation de nos logements et l'avenir des HLM

Si vous êtes impliqué-e-s dans votre association, dans votre CCR ou au conseil d'administration de votre office, notre congrès est pour vous! Pour s'inscrire, consultez notre site à flhlmg.com.

Au grand plaisir de vous y rencontrer!

of Duls

Yves Dubé Président de la FLHLMQ



PROFITONS des élections fédérales!

D'ici le 28 avril, les candidat.e.s des différents partis vont vouloir vous rendre visite pour obtenir vos votes.

Comme le fédéral subventionne environ la moitié des coûts de gestion et de rénovation de nos 65 000 logements HLM, il est important que le prochain gouvernement continue d'assumer cette responsabilité si nous ne voulons pas voir nos loyers augmenter de façon importante.

Comme le fédéral subventionne également environ la moitié des coûts de réalisation de quelques milliers de nouveaux logements sociaux qui se construisent au Québec, il est aussi important, en pleine crise du logement, que le prochain gouvernement assume encore cette responsabilité.

C'est pourquoi la fédération vous demande votre aide pour convaincre vos prochain.e.s élu.e.s au Parlement d'Ottawa de prendre des engagements en faveur des HLM.

- l. Affichez notre carton électoral sur vos babillards ;
- 2. Remettez le carton à chaque candidat.e qui vous rendra visite en demandant si il ou elle accepte de le signer ;
- 3. Contactez-nous pour nous faire part des résultats au info@flhlmq.com ou au 1-800-566-9662.

Si dans chacune de nos habitations, nous profitons de la visite des candidats et des candidates pour les questionner sur leurs engagements en faveur des HLM, nous découvrirons qui sera prêt à travailler pour nous à Ottawa.

On compte sur vous!

PIERRE POILIEVRE nous promet le pire!

Le 28 octobre 2024, le chef du Parti conservateur du Canada, Pierre Poilievre, a pris un engagement important. Il a promis de supprimer la TPS sur l'achat de toutes nouvelles maisons de moins de 1 million \$. Cette mesure équivaudrait, selon lui, à réduire de 50 000 \$ le coût d'achat pour ceux et celles qui deviendraient propriétaires.

Le hic avec cet engagement du « gros bon sens » est qu'il serait financé par l'abolition des programmes fédéraux qui permettent actuellement la construction de logement sociaux et abordables un peu partout au Canada, notamment le Fonds pour accélérer la construction de logements. C'est grâce à l'existence de ce fonds que le Québec a signé une entente de 900 millions \$ avec Ottawa pour financer la construction de logements sociaux et abordables.

Ainsi sans gêne aucune, Pierre Polievre promet, s'il est élu aux prochaines élections fédérales, de détourner le budget de 16 milliards \$, sur 4 ans, destiné à financer la construction de logement sociaux et abordables pour plutôt offrir un cadeau de 50 000 \$ à chaque acheteur d'une maison neuve de moins de 1 millions \$. Peut-on avoir une meilleure démonstration des valeurs défendues par ce sinistre monsieur ?

Consultez notre site flhlmq.com pour prendre connaissance des engagements des autres partis concernant le logement social.



Le 28 octobre 2024, le chef du Parti conservateur du Canada a pris l'engagement de supprimer les fonds finançant les logements sociaux pour abolir la TPS sur les maisons neuves. Photo: Radio-Canada



Abonnez-vous à notre infolettre !

Tous les jeudis, lisez l'infolettre de la FLHLMQ remplie de nouvelles toutes fraîches. Pour vous abonner gratuitement, il suffit d'inscrire votre adresse courriel dans le coin droit de notre page web au filhlmq.com.

LA RÉNOVATION DES HLM se porte bien

Lors d'un zoom organisé dans le cadre de l'École des HLM, le 5 mars 2025, Pascal Castonguay et Sébastien Olivier de la SHQ ont indiqué comment se déroulait le vaste chantier de rénovation des HLM à travers le Québec.

L'an passé, 565,9 M \$ ont été injectés dans 110 projets de rénovation. Cette année, ce sont 157 projets d'envergure qui sont en cours pour une somme record de 735 M \$.

La SHQ priorise les immeubles côtés D et E et encourage les offices à développer des projets de rénovation majeure en collaboration avec leurs locataires. La SHQ a également produit et diffusé dans le réseau des offices d'habitation une bonne pratique précisant comment peut se faire la consultation des locataires et quelles sont les règles de droit à respecter, notamment en matière de dédommagement ou lors de relocalisation.

De nombreux exemples positifs de travaux majeurs qui ont changé le visage des HLM ont été présentés : des salles de bain et des cuisines modernes, des espaces de rangement ajoutés, de nouveaux revêtements et un réaménagement extérieur, etc.

Investissements

3,6 milliards de dollars seront investis dans le parc de HLM entre 2023 et 2028

	Année passée		Année courante		
	Engagement	Projets spéciaux	Engagement	Projets spéciaux	
PRHLM	209,9 M\$	45	306,5 M\$	79	
RAM	356,0 M\$	65	429,0 M\$	78	

Note : Le PRHLM est en année financière et le RAM est en année civile. Le nombre de projets spéciaux RAM n'inclut pas ceux du Nunavi



Optimiser les investissements pour faire plus et mieux

La FLHLMQ ne peut que se réjouir des énormes efforts qui se font actuellement en faveur de la modernisation du parc HLM. D'ailleurs, le budget annoncé le 25 mars par le gouvernement du Québec est venu confirmer que plus de 700 M \$ seront investis en 2025-2026 pour la modernisation de nos HLM.

Preuve que la situation est véritablement en train de s'améliorer dans nos HLM, le pourcentage de logements HLM côté en très bon état, en bon état ou en état acceptable (A, B ou C) serait passé de 60 à 71 % de 2024 à 2025. Il demeure cependant 21% des immeubles qui sont en mauvais état (D) et 8% en très mauvais état (E).

BONS COUPS

LA VICTOIRE du chihuahua!

Le 17 janvier 2025, la juge Anne. A. Laverdure du Tribunal administratif du logement (TAL) a rendu une décision intéressante en faveur de la présence des animaux dans les HLM.

Même si le règlement d'immeuble de l'office municipal d'habitation de Malartic stipule que la présence d'animaux de compagnie est strictement interdite, elle a statué que cette clause était nulle en ce qui concerne le cas de Madame Suzanne Bernier Bédard et son petit chihuahua.

Dans sa décision, la juge écrit : «Qu'une clause restrictive relativement à la présence d'animaux, en l'absence de preuve de préjudices sérieux faite par le locateur, peut être réduite ou même annulée par le tribunal, par le biais de l'article 1901 du Code civil du Québec, lorsqu'une défense sérieuse présentée par le locataire démontre au tribunal, d'une manière crédible et probable, que le locataire subirait, en tenant compte des circonstances particulières mises en preuve, un préjudice sérieux et déraisonnable par l'application de la clause restrictive ».

La Fédération remercie Madame Bernier Bédard pour son geste courageux car nous savons que cela a été un gros stress pour elle de devoir affronter son office en justice. Sa victoire profitera également à d'autres locataires à travers le Québec.

Cette décision vient appuyer le message porté par la FLHLMQ à l'effet que les locataires ont le droit d'avoir un animal de compagnie à condition que celui-ci ne dérange pas les voisin-e-s. Et qu'il est possible de contester un règlement d'immeuble qui en interdit la présence, surtout si on peut témoigner des effets bénéfiques qu'une telle présence nous apporte. Les CCR devraient s'inspirer de cette décision pour demander l'abolition des clauses interdisant la présence d'un petit chat ou d'un petit chien.

LA CAO REFUSE de se fixer des cibles

À deux reprises en moins de trois mois, le gouvernement de la CAQ a refusé de débattre du contenu de la pétition initiée par notre fédération et signée par plus de 8 000 personnes en faveur de la construction de nouveaux HLM.

Une première fois, le 27 novembre 2024, les élu-e-s de la CAQ se sont opposés à une motion commune des trois partis d'opposition demandant que le gouvernement du Québec se fixe des cibles à atteindre en matière de logement social.

La deuxième fois, le 7 février 2025, ce sont les élu-e-s de la CAQ, majoritaires au sein de la Commission d'aménagement du territoire, qui se sont opposés à un débat sur cette question.

Pour la centaine d'associations de résidants qui ont fait du porte-à-porte dans les HLM pour recueillir ces signatures et aller les remettre dans 46 comtés à leurs députés, il s'agit d'un geste méprisant de la part d'un gouvernement insensible à la misère vécue par les ménages les plus pauvres du Québec.

Le FLHLMQ a fait plusieurs interventions sur la place publique pour réclamer la construction de 5 000 nouveaux logements HLM par année comme mesure d'urgence pour venir en aide aux ménages les plus pauvres qui sont les premières victimes de la crise du logement. Nous avons notamment proposé de



Virginie Dufour du PLQ, Yves Dubé et Marie-France Poirier de la FLHLMQ, Joël Arsenault du PQ et Andrés Fontecilla de QS lors du dépôt de la pétition à l'Assemblée nationale, le 27 novembre 2024.

modifier le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) afin de profiter des travaux majeurs de rénovation du parc HLM pour ajouter des unités de logement lorsqu'il est possible de densifier certains projets.

Le refus de la CAQ d'en faire plus pour le logement social s'est malheureusement concrétisé dans son budget déposé le 25 mars 2025. Aucune somme supplémentaire n'est prévue pour la construction de nouveaux logements sociaux.

LA FLHLMQ A BESOIN de vos coordonnées

À la mi-mars, la FLHLMQ a fait parvenir à tous les offices une demande officielle afin d'obtenir les coordonnées des locataires élu-e-s au sein des associations, du comité consultatif des résidant-e-s et du conseil d'administration de l'OH.

Nous avons besoin de pouvoir rejoindre directement les locataires actifs pour leur faire parvenir notre bulletin, notre infolettre et les inviter à différentes formations, notamment notre congrès annuel.

Pour nous aider, la vice-présidente de la SHQ, Annie Grégoire, a également pris la peine d'écrire à la direction de chacun des OH pour leur demander de se conformer à cette obligation légale.

Certains offices ont commencé à nous répondre qu'ils profiteraient du renouvellement des baux au ler juillet pour demander à leurs locataires l'autorisation de nous transmettre leurs coordonnées. Cette réponse n'est pas acceptable car elle confond deux articles différents de la Loi de la SHQ.



Pour les offices, il s'agit simplement de demander l'autorisation des locataires concernés. Ainsi, l'OH peut profiter de la rencontre du CA de l'office pour obtenir l'autorisation des 2 ou 3 locataires administrateur-trice-s, d'une réunion du CCR pour faire circuler une feuille d'autorisation auprès des membres du CCR et des réunions des locataires élu-e-s au sein des comités.

Alors si votre office vous demande votre permission pour nous communiquer vos coordonnées, dites OUI svp!



LES OH DOIVENT LIMITER LEURS HAUSSES DE LOYER!

La FLHLMQ réclame une augmentation maximale de 3.1 %.

Le Tribunal administratif du logement (TAL) a publié les indices de hausse de loyer pour les logements privés, ce qui inclut

les offices d'habitation. Pour les logements non-chauffés, l'indice est de 5.9%! C'est le taux le plus haut depuis 30 ans.

Au Québec, les offices gèrent 19 000 unités de logements AccèsLogis (ACL) dont une bonne partie est abordable. En plus des ACL, les offices gèrent 5000 « autres logements abordables » construits avec différents programmes. Concrètement, les locataires de ces immeubles ne paient pas 25% de leur revenu mais un loyer fixe. Ils sont directement concernés par ces indices et les loyers risquent de beaucoup augmenter si les offices appliquent aveuglément les indices du TAL.

C'est vrai que les logements abordables gérés par les offices ne sont pas subventionnés de la même façon que les HLM. Le gouvernement ne finance pas les déficits de ces immeubles, ce qui oblige les offices à balancer leur budget.

Par contre, cet équilibre ne devrait jamais se faire aux dépens de la mission sociale des offices. Une hausse de loyer de 5.9% aurait un gros impact sur les budgets des locataires qui n'ont pas la même hausse de revenus et auront encore plus de difficultés à équilibrer leur budget. Il en est de même pour les frais de services rattachés aux personnes dans les résidences privées pour aînés (RPA).

Les CCR et les locataires qui siègent au CA des offices, qui parlent aussi au nom des locataires des logements abordables gérés par leur office, devraient demander de plafonner la hausse de loyer à 3.15%, autant pour le loyer que les services, pour respecter la capacité de payer du plus grand nombre. Puisque les pensions augmentent de 3.15%, les hausses de loyers devraient se coller à cet indice.

LES ACL ONT-ILS UNE PLACE DANS NOS CCR?

Il est intéressant de constater que parmi les sept associations de locataires qui étaient présentes à la rencontre du CCR de Sherbrooke, le 23 janvier dernier, deux d'entre elles ne regroupaient pas des résidant-e-s de HLM mais plutôt des résidant-e-s d'immeubles construits en vertu du programme AccèsLogis (ACL). En effet, les 74 locataires de l'Habitation Le Couvent et les 66 locataires des Habitations Place de l'Est sont présents au CCR au même titre que les associations de locataires de HLM.

L'article 58.2 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec stipule que « Tout locataire de logements d'habitation administrés par un office a le droit de faire partie d'une association de locataires. Il a de plus le droit de participer à la formation de cette association, à ses activités et à son administration ».

On peut donc au CCR retrouver des associations en provenance des HLM, des ACL mais aussi du programme habitation abordable Québec (PHAQ) ou des futurs Unitaînés construits par la Fondation du groupe Maurice. Avec les fusions d'offices, il devient de plus en plus courant que les CCR soient composés de plusieurs sortes d'associations financées en vertu de différents programmes.

Si l'ajout de force fraîche au sein du CCR peut comporter beaucoup d'avantages et que plusieurs problématiques sont communes peu importe le type d'habitation, cela comporte aussi son lot de nouvelles questions.

Ainsi, par exemple, l'office de Sherbrooke a trouvé le moyen de fournir une subvention de 30 \$ par logement à ses associations en ACL même si cela n'est pas une obligation à l'extérieur du programme HLM. Cela a demandé un effort de gestion important de la part de l'OH.



Des associations de locataires d'immeubles en AccèsLogis sont présentes au CCR de Sherbrooke. Photo : CCR de Sherbrooke en 2024

- Contrairement aux HLM où les augmentations de loyer sont règlementées par la SHQ, il revient au CA de chaque OH de fixer les hausses de loyer dans leurs autres immeubles.
- Certains services comme, par exemple, la fourniture de repas dans certaines résidences pour personnes âgées, peuvent aussi susciter des discussions sur leur organisation, leur coût ou leur qualité.

Si ces nouveaux enjeux peuvent, à première vue, sembler compliqués pour certains CCR, il faut se dire que la présence de locataires en provenance de ces immeubles, qui ne sont pas subventionnés au déficit d'exploitation, permettra de s'intéresser de plus près à la bonne gestion financière de nos offices.

QUATRE ASSOCIATIONS IVES À VALLEYFII



Une quinzaine de personnes actives dans les associations de locataires de Valleyfield ont participé à la formation.

La FLHLMQ a eu le plaisir de rencontrer 14 locataires actifs au sein de l'Office d'habitation de Valleyfield lors d'un après-midi d'échange et de formation, le 4 décem-

Cet office qui regroupe 301 logements HLM et un immeuble en AccèsLogis (ACL) a la chance d'avoir trois associations pour les personnes âgées et une association pour

les familles. Et ce n'est pas tout puisque Éric Laplante, l'intervenant communautaire de l'OH, nous indiquait avoir bon espoir de mettre en place deux nouveaux comités sous peu.

La discussion a surtout porté sur les façons de faire en sorte que les locataires élus au conseil d'administration de leur association, souvent appelé les membres du comité, jouent leurs rôles de gestionnaires des fonds et de la salle sans avoir à tout porter sur leurs seules épaules quand vient le temps d'organiser des activités.

Oui, il revient au comité de prendre les décisions sur comment les fonds seront dépensés et pour quelles activités, mais il n'est pas nécessaire que ce soit seulement les 3,4 ou 5 membres du comité qui aient la charge de tout organiser. Recruter des bénévoles et leur confier la responsabilité de différentes initiatives (bingo, fêtes, jardin, etc.) est une solution gagnante pour partager le pouvoir et diluer les critiques occasionnelles à l'égard de ceux et celles qui ont la gentillesse de s'impliquer.

Comme dans d'autres OH, l'absence d'une subvention de fonctionnement de 30 \$ dans les immeubles en AccèsLogis cause des maux de tête aux locataires qui souhaitent mettre de la vie dans leur salle. Il faut, dans chaque office, s'asseoir avec la direction et passer en revue le budget de l'habitation afin d'y trouver des économies qui pourront servir de subvention au comité. Ça demeure une difficulté réelle pour plusieurs associations de locataires dans les ACL et notre fédération en est consciente.

Les quatre associations ont convenu de se revoir au début de 2025 afin de relancer, de concert avec l'OH, les travaux de leur comité consultatif des résidant-e-s (CCR) qui ne s'est pas beaucoup rencontré dans la dernière année. Il sera aussi question de l'élection des locataires au CA de l'office, dont les mandats arrivent à terme.

DES AILES POUR 2025

Après quelques années difficiles, l'Association des locataires de HLM de Rivièredu-Loup a connu un regain d'énergie avec l'arrivée d'une nouvelle équipe de six personnes. 43 adultes et 6 enfants ont participé, le 11 décembre, à leur première grande activité à l'occasion des Fêtes.

« Un succès après un gros stress » de nous expliquer Simone Courcy, présidente et secrétaire du comité des locataires. Des complications avec les changements de signataires à la Caisse et la difficulté à mettre à jour les noms des administrateur-trice-s au Registre des entreprises ont causé des maux de tête aux membres du comité qui ont peiné à encaisser leur subvention de 30 \$, par logement, pour organiser leur évènement. Heureusement, l'Office a aidé à dénouer l'impasse pour permettre au comité de disposer des fonds nécessaires.

Buffet chaud traditionnel, musique et tirage de cartes-cadeaux ont permis d'égayer une soirée très appréciée pour les personnes âgées et les quelques





à l'association des locataires.

familles présentes. « Noël 2024 nous donnera des ailes pour nos activités de 2025 et encouragera nos membres à s'impliquer encore plus » de conclure Simone.

QUI REPRÉSENTE VOTRE RÉGION AU CA DE LA FLHLMQ?

Au deux ans, les locataires de chaque région procèdent à l'élection de la personne qui les représentera au conseil d'administration de la FLHLMQ. Cela a lieu lors de notre congrès dans le cadre de caucus régionaux. Les prochaines élections se dérouleront le 11 juin 2025 à l'occasion de notre 25° congrès.

L'élu.e de votre région a le double mandat de rapporter vos préoccupations et vos besoins aux autres membres du conseil de la fédération et de vous faire part des décisions et des actions entreprises par la FLHLMQ.

Abitibi-Témiscamingue: Cécile Nadon, Bas-Saint-Laurent: Lucien Dionne, Capitale-Nationale: Marie-France Poirier, Centre-du-Québec: Normand Caron, Chaudière-Appalaches: Sylvie Nadeau, Gaspésie-Ile-de-la-Madeleine: Nicole Larocque, Lanaudière: Sylvie Lebeau, Laval: Liette Bergeron, Mauricie: Gabrielle Couture, Montérégie: Isabelle Talon, Montréal: Suzanne Payant et Chantal Daneau, Outaouais: Yves Dubé et Saguenay-Lac-Saint-Jean: Diane Morin.

Pour rejoindre votre délégué.e, il suffit de lui laisser un message au info@flhlmq.com ou au 1-800-566-9662 et il ou elle vous recontactera.



Les membres du conseil d'administration de la FLHLMQ.



ANIMER UNE RÉUNION EFFICACE ET AGRÉABLE

Dans le cadre de l'École des HLM, la fédération a tenu une formation spéciale sur l'animation des réunions. Voici quelques bons trucs que nous vous partageons.

Tout d'abord, les locataires ont parfois beaucoup de réunions. Le sondage fait auprès des participant.e.s au zoom du 26 février montre que la moitié a plusieurs réunions par semaine. Ces réunions s'ajoutent à des formations et des activités. On comprend donc l'importance que toutes ces réunions soient nécessaires et nous permettent de prendre des décisions en ayant du plaisir.

Une fois qu'on a décidé du nombre de réunions dont on a besoin, c'est important de choisir quelle est la meilleure façon de tenir cette rencontre. Est-ce qu'on se voit en personne ou par visioconférence? Même si c'est plus facile de créer des liens et d'avoir des discussions dans une rencontre en personne, ce n'est pas toujours possible. Parfois, les gens ne veulent ou ne peuvent pas sortir l'hiver, parfois ils n'ont pas d'autos, etc. C'est surtout vrai pour les CCR. Si on fait le choix de se voir dans la salle communautaire, il faut s'assurer qu'on est capable de bien accueillir tout le monde, d'offrir du café et de rembourser le kilométrage dans le cas des CCR. Si on fait le choix de se voir en visioconférence, il faut s'assurer que les locataires disposent d'une connexion et savent utiliser zoom. Dans ce cas-ci, le branchement de toutes les salles communautaires au Québec est primordial!

Finalement, qu'elle soit en personne ou en zoom, trois éléments feront toute la différence pour une réunion réussie :

- Elle est **conviviale**: on accueille le monde avec un sourire et un café. Il y a assez de chaises autour de la table ou les caméras sont ouvertes quand on est sur Zoom. On invite tout le monde à fermer son cellulaire et à respecter les tours de parole, etc.
- Elle est bien préparée: l'ordre du jour envoyé d'avance est clair, les points sont minutés pour qu'on puisse passer au travers des sujets. La personne qui anime explique chaque point et précise si on a besoin de prendre une décision. Les bonnes personnes ressources ont été invitées.
- Elle est bien animée: avec une main de fer dans un gant de velours, le/la président.e distribue les tours de paroles et invite les gens à avoir de courtes interventions, sans répéter ce qui a déjà été dit. On peut aussi faire des tours de table pour susciter la participation du plus grand nombre. Parfois, il faut oser couper le sifflet aux plus tannants, c'est une question de respect!

Une réunion bien préparée et bien animée va permettre de prendre des décisions. Tout le monde est satisfait car il a pu s'exprimer. En répétant et appliquant toujours les mêmes règles, tout le monde va se sentir respecté. Et surtout, n'oubliez pas d'avoir du plaisir et de rire, notamment à la pause!

BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE GASPÉ

L'automne dernier, l'Association des locataires et résident.e.s du quartier Sandy Beach à Gaspé a déposé un projet dans le cadre du budget participatif de la Ville. Leur idée ? Faire avancer la deuxième phase du parc communautaire Halte Vie. Au programme : un terrain multisports, un sentier accessible aux personnes à mobilité réduite et des lumières extérieures pour profiter du parc plus longtemps.

Parmi les 17 projets proposés, 5 ont été retenus, dont le projet de l'Association. Ensuite, c'était au public de voter, et le projet ayant le plus de votes pouvait recevoir jusqu'à 50 000 \$!

L'Association a même tourné une vidéo avec deux membres du C.A., Marie-Claude Collin-Paquette (et sa fille) ainsi que Cindy Loupret-Cabral sur Facebook.

Finalement, le projet a terminé en deuxième place... mais l'Association ne lâche rien et continue de chercher des subventions pour réaliser cette deuxième phase.

Un projet qui rassemble

L'histoire de Halte Vie a commencé en 2010, quand un locataire du quartier a eu l'idée d'un parc communautaire pour rassembler tout le monde, petits et grands. En 2016, un comité citoyen s'est formé pour faire avancer le projet. Leur rêve? Transformer un terrain vide au cœur du quartier HLM en un espace où tout le monde pourrait se retrouver, s'amuser et se sentir chez soi.

Après des années de travail, la première phase du projet a enfin vu le jour ! Un module de jeu pour les enfants, des balancelles pour les aînés et une aire



Fier de ses accomplissements, le comité citoyen, aujourd'hui formé en Association de locataires, souhaite aller de l'avant avec la deuxième phase du projet.





De Gatineau, Rimouski, Kamouraska, Trois-Rivières, Saint-Anne-des-Monts, Saguenay, Des Chenaux, etc., des locataires actifs de différentes régions du Québec se réunissent sur zoom pour partager leurs expériences.

Dans le cadre de l'École des HLM, des échanges entre locataires se déroulent sur trois thèmes :

- Comment avoir une bonne association de locataires ?
- Comment faire fonctionner son CCR?
- Comment agir comme administrateur-trice au CA de son office ?

D'autres sujets plus spécifiques sont également discutés en fonction de l'actualité de la semaine et des questions des participant.e.s.

Ces activités sur zoom sont ouvertes gratuitement à tous les locataires ainsi qu'aux intervenant-e-s sociaux ou aux personnels des offices. Elles se déroulent le mercredi, de 10h00 à 11h30, sur le lien suivant :

https://us02web.zoom.us/j/89730657491

Joignez-vous à nous !

ID2EM FINANCERA 33 PROJETS CETTE ANNÉE Le 20 février, les or cadre de l'Initiative total de 300 000 \$.

Le 20 février, les offices d'habitation ont reçu la confirmation des 33 projets qui seront financés dans le cadre de l'Initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation (ID2EM) et qui recevront un total de 300 000 \$.

Il est intéressant de constater que 17 des 33 projets retenus proviennent d'initiatives proposées directe-

ment par les associations de locataires ou les CCR et que 6 autres sont le fruit de collaboration avec les offices.

Alors que des régions comme le Bas-St-Laurent, la Montérégie, Montréal, le Saguenay-Lac-St-Jean et la Capitale-Nationale ont été très actives pour déposer des projets, il est un peu regrettable de voir qu'aucun projet n'a été déposé en provenance de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Île-de-la-Madeleine, de Chaudière-Appalaches et de Laval.

Des efforts particuliers seront faits durant l'année pour corriger la situation.

PROJETS PAR TYPE D'ORGANISME									
TYPES D'ORGANISME	NOMBRE DE PROJETS ÉVALUÉS	MONTANT TOTAL DEMANDÉ	PROJETS RECOMMANDÉS	MONTANT TOTAL RECOMMANDÉ	% SUR MONTANT RECOMMANDÉ				
ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES (ADL) OU CCR	25	242 701 \$	17	143 100 \$	59%				
OFFICES D'HABITATION (OH)	18	211 361 \$	10	101 100 \$	48%				
PROJETS CONJOINTS (ADL/CCR-OH)	15	129 979 \$	6	55 800 \$	43%				
TOTAL	58	584 041 \$	33	300 000 \$	51%				